

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2023/3762/174 du 31 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde l'exploitation d'un monte-escaliers à Kleinbettingen, 6A, rue de Hagen
- l'arrêté N° 3A/2023/3762/174 du 31 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque VMB, du type TL-A500, avec le numéro de construction 078005
- l'arrêté N° 3A/2023/3101/182 du 31 octobre 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société LEMON EVENT SUPPORT l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque VMB, du type TL-A500, avec le numéro de construction 078007.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.